

21 mars 2019

PROVINCE DE  
QUÉBEC  
VILLE DE THURSO

SÉANCE EXTRAORDINAIRE tenue à l'Hôtel de Ville, jeudi  
le 21 mars 2019 à quinze heures trente, à laquelle sont présents :

SON Honneur le Maire, Monsieur Benoît Lauzon et les  
Conseillers suivants :

Jean Lanthier, Jason Carrière, Robin Pilon, Hélène Laprade,  
Mélanie Boyer.

Avis de convocation notifié au conseiller absent : Michael Benedict qui était  
d'accord avec les modifications apportées à l'ordre du jour.

FORMANT QUORUM sous la présidence de son Honneur le  
Maire au fauteuil, le Secrétaire-trésorier et Directeur général Mario Boyer et l'Adjoint  
au directeur et responsable des loisirs Hugo Blais sont aussi présents.

#### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée. (quorum)
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption de résolution : Règlement PPCMOI n° 10-2011 au 296 rue Victoria.
4. Adoption du Règlement N° 04-2019 décrétant une dépense de 1 957 049.52 \$ et un emprunt de 1 957 049.52 \$ pour le remplacement de l'aqueduc sur les rues Galipeau et Hôtel-de-ville ainsi que le bouclage de l'aqueduc et la construction d'un sentier de la rue Dufferin à la rue Guy Lafleur.
5. Appel d'offres 2019TH-RA41 : Remplacement de l'aqueduc rue Galipeau.
6. Appel d'offres 2019TH-RA42 : Remplacement de l'aqueduc rue Hôtel-de-ville.
7. Subvention Fonds AgriEsprit FAC.
8. Plan de mesures correctrices : enregistreurs de débordement.
9. Mandat Asisto : dossier enregistreurs de débordement.
10. Mandat Jean Dallaire, architecte : projet centre multifonctionnel.
11. Parole au public.
12. Levée de l'assemblée.

Rés. : 2019-03-109

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour, déposé par Monsieur le Maire, soit et est par  
les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-03-110

Adoption de résolution dans le cadre d'une demande d'autorisation (N° 2019-01P) pour un projet particulier au 296 rue Victoria en vertu du règlement N° 10-2011, règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

21 mars 2019

ATTENDU QU' une demande d'autorisation d'un projet particulier de construction pour déroger au règlement de zonage N° 12-2008, soit plus particulièrement à la grille de spécification de la zone C-a 142, a été déposée le 1<sup>er</sup> février 2019 au service d'urbanisme de la Ville et qu'elle concerne un projet admissible au 296 rue Victoria ;

ATTENDU QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) a examiné la demande faite en vertu du règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble N° 10-2011 (PPCMOI) et qu'il recommande au Conseil son approbation sous certaines conditions ;

ATTENDU QUE ledit projet, tel que présenté, spécifiquement pour le 296 rue Victoria, consistant à construire un agrandissement au bâtiment actuel qui permettra l'accueil d'un deuxième usage commercial principal alors qu'un seul y est présentement autorisé, répond aux objectifs fixés par le plan d'urbanisme de la Ville de Thurso N° 08-2008 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné lors d'une séance tenue le 26 février 2019 ;

ATTENDU QU'un premier projet de résolution en vertu du PPCMOI N° 10-2011 pour ledit projet particulier fut adopté à une séance tenue le 26 février 2019 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation fut tenue le 11 mars 2019 ;

ATTENDU QU'un deuxième projet de résolution en vertu du PPCMOI N° 10-2011 pour ledit projet particulier fut adopté à une séance tenue le 11 mars 2019 ;

ATTENDU QU'aucune demande valide de participation à un référendum ne fut présentée :

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

ET RÉSOLU :

QUE la présente résolution en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) N° 10-2011 : projet particulier au 296 rue Victoria soit et est par les présentes adopté, à savoir :

D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), N° 10-2011, une demande d'autorisation d'un projet particulier situé au 296 rue Victoria, présenté par le propriétaire 3895408 Canada Inc. (Yvon Deschamps) comportant les éléments suivants :

- L'agrandissement du bâtiment et l'implantation d'un deuxième usage commercial principal au 296 rue Victoria ;

21 mars 2019

En occurrence, pour ce projet, cette autorisation de dérogation de notre règlement de zonage N° 12-2008, vise à :

- Permettre l'agrandissement du bâtiment et l'implantation d'un deuxième usage commercial principal au 296 rue Victoria ;

Et ce, aux conditions suivantes qui doivent être remplies relativement à la réalisation du projet particulier autorisé par la présente résolution :

QU'afin de rencontrer la vision de développement du centre-ville et assurer une certaine homogénéité sur la rue Victoria :

1. Les plans d'implantation, d'aménagement, de construction acceptés et la représentation graphique 3D reçue fassent partie intégrante du présent PPCMOI ;
2. Les revêtements de l'ensemble du bâtiment (agrandissement et bâtiment existant) soient de qualité et en harmonie ;
3. Les enseignes commerciales respectent les normes actuelles d'affichage et celles dérogatoires soient remplacées à court terme ;
4. Le projet comporte un terre-plein avec bordure de béton délimitant l'espace vert prévu en avant et sur le côté du commerce et l'aire de stationnement de la rue Victoria et son trottoir, de part et d'autre de l'entrée charretière ;
5. Le terre-plein soit constitué d'un aménagement paysager de qualité comprenant, sans s'y limiter, pelouse, plate-bande(s), graminées, vivaces, fleurs, arbustes, arbres, etc.;
6. Le terre-plein offre la possibilité (selon une entente à définir) d'y ajouter du mobilier urbain qui serait éventuellement installé par la Ville ;
7. L'entrée charretière soit réduite à un maximum de neuf (9) mètres et ne comprenne qu'un seul accès à l'ouest du stationnement ;
8. Le tout soit réalisé dans un délai ne dépassant pas les douze (12) mois suivant l'entrée en vigueur de ce règlement.

QUE la présente résolution soit ajoutée comme « Annexe K » au règlement relatif aux PPCMOI N° 10-2011.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-03-111

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

APPUYÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

21 mars 2019

ET RÉSOLU :

QUE le *Règlement N° 04-2019 décrétant une dépense de 1 957 049.52 \$ et un emprunt de 1 957 049.52 \$ pour le remplacement de l'aqueduc sur les rues Galipeau et Hôtel-de-ville ainsi que le bouclage de l'aqueduc et la construction d'un sentier de la rue Dufferin à la rue Guy Lafleur* soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-03-112

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso demande sur appel d'offres des soumissions pour le remplacement de l'aqueduc rue Galipeau (2019TH-RA41) selon les documents d'appel d'offres préparés à cet effet et disponibles à compter du 28 mars 2019 sur le site Se@o ([www.seao.ca](http://www.seao.ca)).

QUE les soumissions préparées sur les formules de soumission soient déposées dans des enveloppes scellées portant la mention « Appel d'offres # 2019TH-RA41 Remplacement de l'aqueduc, rue Galipeau – Ville de Thurso », à l'adresse suivante :

M. Mario Boyer, OMA, directeur général  
Ville de Thurso  
161, rue Galipeau  
Thurso (Québec) J0X 3B0

QUE les soumissions soient acceptées jusqu'à 14 heures, mercredi le 24 avril 2019 et elles seront ouvertes publiquement à la même heure à la même adresse, devant témoins, conformément à la loi.

QUE la Ville de Thurso ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées et n'encourt aucune responsabilité envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-03-113

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso demande sur appel d'offres des soumissions pour le remplacement de l'aqueduc rue Hôtel-de-ville (2019TH-RA42) selon les documents d'appel d'offres préparés à cet effet et disponibles à compter du 28 mars 2019 sur le site Se@o ([www.seao.ca](http://www.seao.ca)).

21 mars 2019

QUE les soumissions préparées sur les formules de soumission soient déposées dans des enveloppes scellées portant la mention « Appel d'offres # 2019TH-RA42 Remplacement de l'aqueduc, rue Hôtel-de-ville – Ville de Thurso », à l'adresse suivante :

M. Mario Boyer, OMA, directeur général  
Ville de Thurso  
161, rue Galipeau  
Thurso (Québec) J0X 3B0

QUE les soumissions soient acceptées jusqu'à 14 heures, mercredi le 24 avril 2019 et elles seront ouvertes publiquement à la même heure à la même adresse, devant témoins, conformément à la loi.

QUE la Ville de Thurso ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées et n'encourt aucune responsabilité envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-03-114

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise M. Mario Boyer, secrétaire-trésorier et directeur général, à présenter une demande de subvention de 15 695 \$ au Fonds AgriEsprit de FAC pour l'achat de 10 habits de combat pour les pompiers, au coût de 20 695 \$.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-03-115

CONSIDÉRANT la nécessité de la municipalité d'installer des enregistreurs de débordement sur les ouvrages de surverse sur le réseau d'égout ;

CONSIDÉRANT le délai fixé au 26 mars pour présenter un plan de mesures correctives pour remédier à ce manquement :

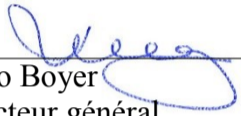
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME HÉLÈNE LAPRADE

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN LANTHIER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte le « Plan de mesures correctives / enregistreurs de débordement » présenté par M. Mario Boyer, secrétaire-trésorier et directeur général, à savoir :

21 mars 2019

<b>PLAN DE MESURES CORRECTIVES ENREGISTREURS DE DÉBORDEMENT</b>	
	<b>Actions</b>
8 avril :	Mandat à ASISTO Offre de services : plans et devis installation
15 avril :	Achat enregistreurs de débordement
15 avril :	Choix et achat équipements de télécommunication
Début mai :	Installation et mise en fonction
<u>21 mars 2019</u> Date	 Mario Boyer Directeur général

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-03-116

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte l'*Offre de services professionnels – Préparation des plans et devis pour l'installation d'enregistreurs de débordement* de ASISTO, présentée le 20 mars 2019, au montant de 7 847.50 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2019-03-117

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JASON CARRIÈRE

APPUYÉ PAR MADAME MÉLANIE BOYER

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte l'offre de service de *Jean Dallaire et associés, architecte inc.*, au montant de 21 255 \$ plus taxes, pour une étude de vétusté de l'aréna Guy Lafleur et du centre communautaire ainsi que la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un centre multifonctionnel, incluant aréna, centre communautaire, bibliothèque municipale, piscine et autres locaux.

Adoptée à l'unanimité.

PAROLE AU PUBLIC : tenue d'une période de questions.  
Début à 16 10 ; Fin à 16 h 10.

Rés. : 2019-03-118

MADAME HÉLÈNE LAPRADE PROPOSE,

21 mars 2019

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON,

QUE la présente séance soit levée à 16 heures 15.

Adoptée à l'unanimité.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Benoît Lauzon, Maire

(signé)

\_\_\_\_\_  
Mario Boyer, Sec.-trés.

Je, Benoit Lauzon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Maire